

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

CONSEIL GÉNÉRAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ÉCONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

A R R Ê T É n° 2013.282

Modifiant la composition de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL

des ARDENNES

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Code de l'Environnement,
- VU l'article L 541-14 du Code de l'Environnement,
- VU le décret n° 2005-1472 du 29 novembre 2005 modifiant le décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- VU la délibération du Conseil Général du 12 juin 2006,
- VU l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des déchets,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 juin 2011,
- VU le décret du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets,
- VU la proposition de l'Association UFC 08 QUE CHOISIR en date du 21 juin 2013,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRETE

ARTICLE 1er : - La Commission Consultative chargée du suivi du Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés est désormais modifiée, selon l'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010, en Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

La présidence de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est assurée par le Président du Conseil général des Ardennes ou de M. Pierre CORDIER, son représentant.

Cette Commission Consultative instituée par délibération du Conseil Général du 12 juin 2006 est composée de la façon suivante :

- a) Monsieur le Président du Conseil général des Ardennes ou son représentant
- b) Monsieur le Préfet du Département ou son représentant
- c) Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ou son représentant
- d) Représentants du Conseil général des Ardennes

Titulaires	Suppléants
M. Pierre VERNEL	M. Joseph AFRIBO
M. Thierry DEGLAIRE	M. Abellino POLETTI
M. Claude WALLENDORFF	Mme Evelyne WELTER
M. Hugues MAHIEU	M. Gérard DRUMEL
M. Benoît SONNET	M. Erik PILARDEAU

- e) Représentants des communes ou des groupements de communes exerçant des compétences en matière d'élimination des déchets ménagers et désignés par les associations des Maires

Association des Maires du Département des Ardennes

Titulaire : Monsieur Francis SIGNORET - Maire de Grandpré - Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Suppléant : Monsieur Guy JOSEPH – Maire de Beaumont en Argonne – Vice-Président de la Communauté de Communes des Trois Cantons.

Union des Maires des Ardennes (UNIMAIR)

Titulaire : Monsieur Philippe DECOBERT - Maire de Aiglemont - représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières.

Suppléant : Monsieur Jean-Philippe GUENARD – Adjoint au Maire de Aiglemont - représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières.

- f) Chefs des services déconcentrés de l'Etat

Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant.

Le Chef de l'unité territoriale des Ardennes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

g) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ou son représentant

h) Représentant de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Direction Régionale de Champagne-Ardenne

Titulaire : Monsieur Antoine CHIRON - Ingénieur Secteur Déchets Ménagers – Direction Régionale de Champagne-Ardenne.

Suppléant : Madame Céline SCHEUER – Ingénieur Urbanisme-Consommation Durable-Déchets - Direction Régionale de Champagne-Ardenne.

i) Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, de Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

Titulaire : Monsieur Stéphane VAUCHE.

Suppléant : Monsieur Géraud SPIRE.

Chambre d'Agriculture des Ardennes

Titulaire : Monsieur Joël GOBRON.

Suppléant : Monsieur Claude VINGTDEUX.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes

Titulaire : Madame Valérie VIANA.

Suppléant : Monsieur Régis LEFEVRE.

j) Représentants des organisations professionnelles concourant à la production et à l'élimination des déchets et représentants des organismes agréés en application du décret du 1er avril 1992

Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE)

Titulaire : Monsieur Marc DASSONVILLE – Directeur Opérationnel d'Agence Marne/Ardennes de la société VEOLIA Propreté.

Suppléant : Monsieur Laurent MOREAU – Chef de Centre de la société SITA Dectra pour les Ardennes.

Les Entrepreneurs de la Filière Déchet

Titulaire : Monsieur Laurent ISORE – Membre de l'Association Les Entrepreneurs de la Filière Déchet.

Suppléant : Madame Guénola GASCOIN – Membre de l'Association Les Entrepreneurs de la Filière Déchet.

ECO Emballages

Titulaire : Monsieur Christophe NEUMANN - Responsable Régional Est.

Suppléant : Madame Catherine METILLE - Chef de secteur région Est.

ADELPHE

Titulaire : Mme Anne-Claire PALUD – Chef de projets régional Est.

Suppléant : Monsieur Dominique SIMON – Directeur Général.

k) Représentants d'associations agréées de protection de l'environnementAssociation « Nature et Avenir » à Rethel

Titulaire : Monsieur Michel LAURENT – Membre de l'Association.

Suppléant : Monsieur Jean-Paul DAVESNE – Président de l'Association.

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Titulaire : Mme Claude Marylène HEMMERT – Membre de l'Association.

Suppléant : Monsieur Charles BRETON – Président de l'Association.

l) Représentants d'associations agréées de consommateursUFC 08 QUE CHOISIR à Charleville-Mézières

Titulaire : Madame Françoise POSTEL - Vice-Présidente de l'Association.

Suppléant : Madame Annie TOUYERES – Membre de l'Association.

Familles Rurales des Ardennes

Titulaire : Monsieur William LEGROUX – Membre de la fédération.

Suppléant : Madame Ginette CORNET – Membre de la fédération.

ARTICLE 2 : - Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service de l'Aménagement Durable.

ARTICLE 3 : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil général des Ardennes.

ARTICLE 4 : - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

04 SEP. 2013


Benoît HURÉ

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ECONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE 2013.296
modifiant la composition de la

**Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
de ROCROI et BOURG FIDELE**

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL
des ARDENNES

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier et rural,
- VU notamment les articles L123.24 à L123.26 du Code Rural relatifs aux opérations liées à la réalisation de grands ouvrages publics,
- VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 26 janvier 2007,
- VU le décret du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer en date du 28 février 2007 portant déclaration d'utilité publique, les travaux de la liaison autoroutière entre l'autoroute A34 à SAINT PIERRE SUR VENCE et la RN51 à ROCROI (extension de la branche ouest de l'A34),
- VU notamment les articles L121.2, L121.3 et L121.4 du Code Rural relatifs à la constitution des Commissions Communales et Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- VU le renouvellement du Conseil général suite aux élections cantonales de mars 2011,
- VU la délibération du Conseil général du 31 mars 2011 désignant les délégués du Président du Conseil général au sein des Commissions d'Aménagement Foncier,
- VU l'arrêté du 15 janvier 2008 portant constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de ROCROI et BOURG FIDELE et les arrêtés des 22 septembre 2008, 11 février 2009, 7 juin 2011 et 29 août 2012 modifiant sa composition,
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 décembre 2012 donnant délégation au Président du Conseil général pour procéder à l'actualisation des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de ROCROI et BOURG FIDELE est modifiée comme suit :

1) Présidents désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance de CHARLEVILLE-MEZIERES :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
- M. Georges SCHMINKE	- M. Bernard CARBONNEAUX

2) Membres désignés par les Conseils Municipaux des communes suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Maire ou Conseiller Municipal</u>
- ROCROI	- M. Patrice GERMAIN, adjoint au Maire
- BOURG FIDELE	- M. Eric ANDRY, Maire

3) Exploitants, propriétaires ou preneurs en place désignés par la Chambre d'Agriculture des Ardennes :

<u>Communes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- ROCROI	- M. Patrick ALISSE - M. Christophe BOULET	- M. Vincent HURION
- BOURG FIDELE	- M. Stéphane SALOMON - M. Jean-Luc VINGTDEUX	- M. Jean-François VIOT

4) Propriétaires de biens non bâtis élus par les Conseils Municipaux des communes suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- ROCROI	- M. Joël GABRIEL - M. René BERODIAUX	- M. Raymond DANVOYE
- BOURG FIDELE	- M. Pierre SAINGERY - M. Eric SALOMON	- M. Gérard MIETTE

5) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages désignées par le Conseil Général dont deux sur proposition du Président de la Chambre d'Agriculture :

Titulaires

- M. Alain GERARD
- M. Michel COLCY
- M. Claude BROSTEAX

Suppléants

- M. Christian GUILLAUME
- M. Bernard ULRICH
- M. Claude VINGTDEUX

6) Représentants du Président du Conseil général :

Titulaire

- M. Michel SOBANSKA

Suppléant

- M. Pierre PANDINI

7) Délégué du Directeur des Services Fiscaux :

- M. Patrice DEQUIRE

8) Fonctionnaires du Conseil Général des Ardennes :

Titulaires

- M. Arnaud GONDA
- Mme Stéphanie MARTIN

Suppléants

- M. Patrice CHAMPION
- M. François FONTENIER

9) Représentant du Parc Naturel Régional des Ardennes :

- M. André VINCENT

ARTICLE 2 : La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de ROCROI.

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent des Services du Conseil général.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux, Messieurs les Maires de ROCROI et de BOURG FIDELE et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de ROCROI et de BOURG FIDELE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et affiché dans les mairies de ROCROI, de BOURG FIDELE et des communes de SEVIGNY LA FORET et de LE CHATELET SUR SORMONNE concernées également par le périmètre d'aménagement foncier.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

10 SEP. 2013


Benoît HURÉ